



Feuillet n°034/PPI/DDH-J/08/2021 du 1er au 31 août 2021 portant Monitoring des violations et abus des droits des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en République Démocratique du Congo.

www.ppi-ong.org

CONTEXTE

En République Démocratique du Congo, les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri sont placées depuis le 6 mai 2021 en état de siège, pour lutter contre les groupes armés qui terrorisent les populations civiles. Le président de la République, Félix Tshisekedi Tshilombo, y a remplacé des autorités civiles par des officiers de l'armée et de la police pour un retour définitif de la paix. Curieusement, il s'observe une montée inquiétante de cas d'assassinats des journalistes et défenseurs des droits humains dans les deux provinces sous état de siège. Au cours du mois d'août 2021, Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains, a documenté **« Quarante (40) nouveaux cas de violations et abus des droits des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en RDC »**. Ces violations et abus qui sont assortis de 4 cas d'assassinat des journalistes et défenseurs des droits humains sont entre autres, un (1) journaliste de la RTNC sous-station de Rutshuru au Nord-Kivu tué et son collègue menacé de mort, un (1) journaliste de la Radio-télé Communautaire Baronnies (RTCB) de Biakato et sa femme assassinés à Mambasa en province d'Ituri, une (1) femme DDH assassinée et son mari blessé par balle à Mumosho au Sud-Kivu, cinq (5) DDH dont 2 sous menaces à Bunyakiri pour avoir soutenu la désobéissance fiscale vu la dégradation exagérée de la route nationale numéro trois, un (1) agressé dans la ville Bukavu par des personnes non identifiées, 1 arrêté à Mwenga pour avoir défendu les intérêts de sa population contre l'exploitation illégale des minerais et la destruction méchante des plantes par des entreprises Chinoises et un (1) autre menacé et poursuivi en justice à Walungu pour avoir dénoncé la perception d'une taxe illégale par la chefferie de Ngweshe, tous au Sud Kivu. A cela s'ajoute un (1) DDH arrêté à Punia au Maniema pour avoir dénoncé des irrégularités dans la gestion des redevances minières ; six (6) DDH dont 2 sous menaces de l'auditorat militaire détaché à Rutshuru pour avoir mis à nu

les tracasseries commises par certains agents de cet auditorat et quatre (4) autres poursuivis en justice pour avoir fait de dénonciation de détournement de thermo-flash à Butembo, tous au Nord-Kivu. Vingt (20) militants pro-démocratie arrêtés dont 1 à Goma au Nord-Kivu, poursuivi par la fondation de l'épouse du président Felix Tshisekedi Tshilombo pour diffamation, et 19 à Kinshasa pour avoir exigé la dépolitisation de la centrale électorale (CENI) et réclamé un consensus dans le processus de désignation du président de cette institution d'appui à la démocratie et deux (2) manifestations réprimées par les éléments de la police.

PPI regrette de constater qu'au cours du mois d'août 40 nouveaux cas ont été enregistrés, contre 16 cas au mois de juillet 2021. Cette organisation note en plus que les journalistes et leurs membres de famille ont été beaucoup ciblés dans les provinces sous état de siège, à l'occurrence au Nord-Kivu et en Ituri. Ce feuillet qui est un des outils de plaidoyer de PPI, vise à servir d'« un miroir ou répertoire » des cas des violations et abus enregistrés chaque mois, afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard celui-ci serve afin que les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi. « A chaque période correspond son histoire », dit-on.

Ci-dessous une description succincte des circonstances dans lesquelles se sont déroulées toutes ces violations contre les défenseurs des droits humains.

PRÉSENTATION DE PPI

Partenariat pour la protection Intégrée (PPI) est une organisation du droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libre des persécutions et violations de leurs droits »



Bukavu/Sud-Kivu/RDC
14, Av. de l'Athénée (Enclos du complexe scolaire et congrégation des Sœurs Marie-Reine des Apôtres), C/Ibanda
Tél : +243 992209859
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org
Site web: www.ppi-ong.org

PRESENTATION DE PPI (SUITE)

PPI a pour mission, « Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces individuelles et institutionnelles mais aussi renforcer leurs capacités et les équiper des outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation, et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ». www.ppi-ong.org

I. Violences contre les journalistes et médias

1. Assassinat du journaliste Héritier Magayane au Nord-Kivu : Journaliste animateur à la Radio-Télévision Nationale Congolaise (RTNC) sous-station de Rutshuru en province du Nord-Kivu, Héritier Ishara Magayane a été assassiné par des hommes armés inconnus la nuit du samedi 07 au dimanche 08 août 2021, dans la localité de Bunyangula en groupement de Bukoma, chefferie de Bwisha en territoire de Rutshuru. Fusillé à bout portant en pleine tête, Magayane a rendu l'âme sur-le-champ. La police qui s'est déployée sur le lieu du crime a promis mener des enquêtes pour que les assassins soient dénichés et condamnés conformément à la loi. De sa part, l'Union Nationale de la Presse du Congo section de Rutshuru a, pour pleurer Héritier Magayane, décrété 48h (du 10 au 12 août 2021) de silence radio sur toute l'étendue du territoire de Rutshuru où émettent neuf stations. Cette action a été saluée par PPI, qui, au lendemain de cet assassinat a publié un communiqué de presse condamnant ce énième atteinte à la liberté de la presse et a demandé aux médias et organes de presse ainsi qu'aux organisations de défense des droits humains d'être solidaires et mener des actions pacifiques pour dénoncer cette situation et exiger que les enquêtes soient menées pour découvrir les auteurs de cet acte ignoble et qu'ils soient condamnés.

2. Assassinat du journaliste Joël Mumbere et de sa femme à Mambasa en Ituri: Journaliste et directeur de la radio-télévision communautaire Baronnie (RTCB) de Biakato émettant en territoire de Mambasa en Ituri, Joël Mumbere Musavuli a été assassiné par des hommes armés non autrement identifiés qui ont fait irruption dans sa maison la nuit du vendredi à samedi 14 août 2021, à Kenya, un village situé dans la localité de Bucha, en groupement de Babila Babombi, territoire de Mambasa en province d'Ituri. Le journaliste et sa femme ont été poignardés. Joël Mumbere est décédé sur-le-champ tandis que sa femme a rendu l'âme le lendemain dans la matinée de suite de blessures. Les enquêtes officielles n'ayant pas été menées pour établir les responsabilités, dans la région, plusieurs activistes pointent du doigt l'unité des forces armées de la RD Congo (FARDC) basée dans la localité de Bucha sous le commandement du major John Bebwa. La société civile rapporte qu'une semaine avant son assassinat, Joël Mumbere Musavuli avait reçu des menaces de mort après avoir dénoncé les violations graves de droits humains commises par les éléments des FARDC sous la conduite du major précité quand son unité a procédé, « au nom de l'état de siège », à une perquisition dans la localité de Bucha.

Il a été dit que pendant cette opération, l'unité s'est livrée au pillage des biens de la population et le journaliste Joël en a été victime et témoin. Ces acteurs estiment qu'il est temps que cette unité des FARDC soit relevée de la zone. Gilbert Sivamwenda, un DDH de la région, mentionne que l'émission « Raiya Tufungule Macho » (Population, ouvrons les yeux) animée à la RTCB par Mumbere Musavuli de son vivant, aurait touché les sensibilités de ceux qui ne veulent pas que la vérité soit dite. Le 26 juin 2021, l'émission faisait une analyse sur l'évaluation de l'état de siège et la nocivité des groupes armés en province d'Ituri. Après cette émission, le journaliste a reçu une série de menaces graves. De leur côté, les autorités politico-administratives de Biakato parlent d'un assassinat commis par une milice Mai-Mai à caractère communautaire.

3. Menaces de mort contre le journaliste Justin Panzu à Rutshuru au Nord-Kivu : Justin Panzu est journaliste à la Radio-Télévision Nationale Congolaise (RTNC) sous-station de Rutshuru en province du Nord-Kivu. C'est depuis le dimanche 08 août 2021 qu'il vit sous menaces lui proférées par des personnes inconnues qui lui envoient des messages lui demandant de leur envoyer une somme d'argent évaluée à deux cents dollars américains si non, il va subir le sort de son collègue Héritier Ishara Magayane (qui a été assassiné la nuit du 07 au 08 août 2021). A présent, Justin Panzu ne sait à quel saint se vouer pour sa sécurité. Il craint fortement pour sa vie et est obligé de vivre dans la clandestinité.

II. Violences et abus contre les DDH

1. Assassinat de Madame Pascasie Soda et blessure par balle de son mari à Mumoshu au Sud-Kivu : Membre de la société civile noyau du groupement de Mumoshu en territoire de Kabare au Sud-Kivu et représentante de la composante Intérêt Economique au sein de cette structure citoyenne, Madame Pascasie Soda a été assassinée dans la soirée du dimanche 29 août 2021, vers 19h, par des personnes non identifiées, pendant qu'elle exerçait ses activités commerciales dans sa boutique au petit centre de Nyandende dans le groupement de Mumoshu. Son mari, lui aussi membre de la société civile et représentant de la composante religieuse, présent dans la boutique au moment de l'attaque, a été touché par balle et dépêché immédiatement à l'hôpital général de référence de Bukavu. En colère, la population s'est soulevée dans la matinée du lundi 30 août, fustigeant l'inaction des éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC) dont le bureau est pourtant basé à moins de 50 mètres du lieu du drame. Les collègues de Madame Pascasie Soda gardent d'elle l'image d'une vaillante actrice des droits humains et qui a pris le devant dans la défense des intérêts de sa communauté dans le conflit généré par le projet d'érection d'un cimetière moderne dans le groupement de Mumoshu, un projet porté par un député provincial et homme d'affaires mais non voulu par la population de cette entité. Nos rapports précédents font état des plusieurs autres défenseurs des droits de l'Homme qui ont été inquiétés et menacés pour avoir barré la route à ce projet contesté dans leur village. C'est le cas du présent de cette structure à Mumoshu, Monsieur Aganze Pascal et de son collègue du groupement de Bushwira qui ont couru des intimidations et menaces de mort proférés par le numéro téléphonique +243971088263, en mai 2021.

2. Menaces de mort contre les DDH Didier Kitumani et Anderson Buzima à Bunyakiri au Sud-Kivu :

Didier Kitumani est le président de la société civile de Bunyakiri en territoire de Kalehe, province du Sud-Kivu. Fervent défenseur des droits humains, Didier accompagne sa population sur différents terrains de revendication et de défense des intérêts de la communauté de Bunyakiri. Le mardi 31 août 2021, pendant qu'il accompagnait la population de Bunyakiri dans 1) la dénonciation, auprès de l'Administrateur du Territoire chargé des Finances (ATF), de l'insécurité qui serait entretenue par une ONG nationale bien identifiée et œuvrant dans la zone, 2) la désobéissance fiscale décrétée depuis le début du mois de juillet 2021, pour non réhabilitation de la route nationale n°3 (Bukavu-Bunyakiri-Hombo) qui est totalement délabrée depuis plus de 10 ans au vu et au su des autorités, Didier Kitumani s'est vu menacé par des éléments de la police dépêchés par l'ATF pour disperser la population rassemblée pour la cause. D'un ton ferme, un des policiers le prévient qu'il va bientôt avoir une balle en pleine figure. Son collègue, Anderson Buzima, coordonnateur de la Nouvelle Société Civile du Congo (NSCC) axe Bunyakiri, a, lui aussi, était menacé de mort par le chef de groupement de Kalima, Monsieur Jean-Claude Musikami, pour avoir soutenu cette désobéissance fiscale. Des bandits armés ont même attaqué son domicile le dimanche 08 août 2021, vers 20h00. Anderson les a échappés de justice. Pour rappel, en janvier 2019, les organisations de la société civile avaient dénoncé, dans un rapport, un nombre d'ONG aussi bien nationales qu'internationales qui seraient impliquées dans des mouvements d'infiltration et de ravitaillement des étrangers armés sur le sol congolais, leur offrant des camps dits des réfugiés à Katasomwa dans le territoire de Kalehe, pourtant, ces prétendus réfugiés seraient des éléments rebelles du Conseil National pour la Renaissance et la Démocratie (CNRD), une branche des forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) qui insécurisent la paisible population. Devant cette situation, plusieurs acteurs de la société civile se sont vus inquiétés et courent des menaces graves jusqu'à présent. En avril 2021, des menaces provenant des représentants de ces rebelles ont été proférées à l'endroit de Didier Kitumani pour avoir dénoncé la présence des rebelles Hutu et Nyatura dans les hauts plateaux du groupement de Mubuku et de Ziralo et dans le camp dit des réfugiés à Katasomwa, les tueries en masse, mutilations, viols, pillage et destruction des maisons.

3. Menaces contre 2 défenseurs des droits humains à Rutshuru, au Nord-Kivu :

Neema Serutoke Claudine, coordonnatrice du Conseil pour la Protection et Promotion de la Femme et de l'enfant (CPPFE) et son collègue Patrick Sebuoro menacés par quelques éléments de l'auditorat militaire détaché de Rutshuru, au Nord-Kivu, du fait de leur activisme dans la dénonciation des violations et tracasseries orchestrées par cette juridiction (frais d'ouverture du dossier, frais de dépôt des plaintes, monnayage des visites, tortures des détenus, amendes exorbitantes et sans quittance du trésor public, frais dits « droits de cachot », extorsion pendant l'arrestation, etc. telles que soulignées dans une correspondance datant du 28 juillet 2021, qu'ils ont adressée à l'auditorat militaire).

Le 04 août 2021, ils ont été invités par l'auditeur militaire de Rutshuru pour discuter de ces violations. Au sortir de l'audience avec l'auditeur, certains instructeurs complices et concernés par les faits avérés dont Messieurs Kasongo et André Ebenginzambe, se sont acharnés contre les 2 DDH et leur ont promis le pire, en leur criant : « aller créer votre propre juridiction sans tracasseries ! ». PPI se sent concernée par cette énième menace proférée aux défenseurs des droits humains en province du Nord-Kivu sous état de siège et pense que les autorités militaires établies dans le but de diriger cet état de siège pour un retour définitif de la paix en province d'Ituri et du Nord-Kivu s'adonneraient aux actes contraires à leur mission du simple fait qu'ils sont militaires et capables d'étouffer tout activiste; ce qui viole gravement les droits constitutionnellement garantis.

4. Arrestation du DDH Kasau Mangobea à Punia au Maniema :

Président de la société civile de Punia en province de Maniema, Kasau Mangobea a été arrêté le 03 août 2021 et transféré à la prison de Kindu, chef-lieu de cette province, pour avoir dénoncé la mauvaise gestion des redevances minières rétrocédées à Punia pendant plus de cinq ans en tant qu'Entité Territoriale Décentralisée. Tout en condamnant cet énième cas d'arrestation arbitraire d'un défenseur des droits humains pour avoir exigé la traçabilité dans l'affectation des redevances minières dues aux entités concernées, le président ad interim de la société civile forces vives en province de Maniema, Monsieur André Kimbili Mondo, a exigé la libération sans condition de son collègue Kasau.

5. Agression sur le DDH Jackson Kalimba à Bukavu :

Président de la société civile dans la ville de Bukavu au Sud-Kivu, Monsieur Jackson Kalimba a été victime d'une attaque par des personnes inconnues dans la soirée 10 août 2021. Cette attaque a eu lieu 24h après que Kalimba a reçu des messages de menace. Les malfrats l'ont intercepté à quelques mètres de sa résidence quand il voulait y rentrer. Ils lui ont ravi son téléphone et son ordinateur portables ainsi qu'une somme importante d'argent. Kalimba a eu la vie sauve grâce aux voisins et d'autres passants qui ont entendu ses cris de détresse lors que les assaillants le traînaient afin de le kidnapper. Il sied de noter que plusieurs DDH du Sud-Kivu vivent sous menaces et sont souvent victimes d'attaques par des personnes non autrement identifiées.

6. Arrestation du chef de groupement de Banampute à Mwenga :

Monsieur Christophe Riziki Mputu, chef du groupement de Banampute en chefferie de Wamuzimu, territoire de Mwenga au Sud-Kivu, a été arrêté par un officier militaire des FARDC dans la matinée du mardi 10 août 2021. Comme d'autres acteurs de la société civile pourchassés et arrêtés arbitrairement par les militaires dans cette partie du pays, il est « reproché » au chef de groupement d'avoir dit « non à l'exploitation illégale des minerais par des Chinois et d'avoir dénoncé la présence des militaires FARDC dans les sites miniers ».

Signalons que les deux mois passés ont été chauds pour les défenseurs des droits de l'Homme dans le territoire de Mwenga où il y a conflit entre les sociétés exploitant les minerais et la population pour non-respect du cahier de charge de la communauté et destruction méchante des cultures et de l'environnement en général. Ainsi, les sociétés se sont fait entourer des militaires afin d'exploiter illégalement dans la quiétude. Une situation à laquelle les activistes des droits humains n'ont pas fermé les yeux. Pour rappel, dans les feuillets du mois de juin et juillet 2021 (www.ppi-ong.org), PPI n'a cessé d'alerter sur la situation dramatique des DDH qui osent lever leur petit doigt sur ce dossier dans la zone. Après ces multiples rapports de dénonciations, le gouverneur de la province du Sud-Kivu, Monsieur Théo NGWABIDJE a, enfin signé un arrêté suspendant les activités d'exploitation minière de six sociétés minière à Mwenga, mais sans toutefois signalé il y en a combien exactement dans la zone, et les militaires qui leur sont commis l'ont été sur ordre de quelle autorité.

7. Menaces et poursuites judiciaires contre le DDH Etienne Mpunga à Walungu au Sud-Kivu : Etienne Mpunga Namegabe est défenseur des droits humains vivant à Nzibira dans la chefferie de Ngweshe en territoire de Walungu au Sud-Kivu. Il est le chef d'antenne de CRESA (Centre de Recherche et d'Etudes Stratégiques en Afrique centrale) et « point focal alerte » de la section Affaires Civiles de la MONUSCO à Nzibira. Depuis le début du mois d'août 2021, Etienne court des menaces de mort pour avoir dénoncé les tracasseries, les rançons et intimidations orchestrés par Lubala Muderhwa Jules, qui serait identifié comme agissant au nom de sa majesté Ndatabaya Weza III, chef de la chefferie de Ngweshe et percevant la taxe dite « droit coutumier » exigée aux creuseurs artisanaux dans le site minier de Mushangi en groupement de Mulamba dans la même chefferie. Cette taxe perçue sans quittance va de 500 à 1200 dollars américains et tout contrevenant se voit privé du droit d'exercer. Après cette dénonciation, la chefferie serait en train d'exercer son pouvoir sur les autorités judiciaires de Walungu afin qu'Etienne Mpunga soit arrêté et réduit au silence. Ce DDH vit actuellement en clandestinité, craignant pour sa vie.

8. Poursuites judiciaires contre 4 membres du SYECO de Butembo au Nord-Kivu : Quatre enseignants du SYECO (Syndicat des Enseignants du Congo) sont poursuivis par l'auditorat militaire de Goma pour avoir dénoncé le détournement des thermo-flashes que l'UNICEF avait octroyé aux écoles dans le cadre de lutte contre Ebola. Il s'agit de Mesdames Françoise Kahindo Nguramo, Benite Mughaso, Mbusa Mutumwa Iréné et monsieur Paluku Mayani. Il leur a été demandé de quitter Butembo pour se présenter à l'auditorat militaire de Goma en date du 23 août 2021, à 10h00, sans même tenir compte de la situation sécuritaire dans la zone qui reste volatile.

III. Violences contre les militants pro-démocratie

1. Arrestation de 18 manifestants et dispersion de deux manifestations à Kinshasa : Le 05 août 2021, plusieurs jeunes des mouvements citoyens se sont rassemblés devant le Palais du Peuple à Kinshasa pour réclamer un consensus dans le processus de désignation du président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et dénoncer la politisation de cette institution d'appui à la démocratie en RD Congo. Dans leur correspondance du 03 août 2021, portant information, ces militants avaient annoncé au Gouverneur de la ville Province de Kinshasa de la tenue d'un sit-in dans la non-violence et dans le respect strict des mesures barrières contre la pandémie de Covid-19. A leur surprise, ils ont été dispersés par la police et 18 d'entre eux ont été arrêtés. Il s'agit des militants des mouvements citoyens Lucha, Ekoki, Eccha, les Décideurs et Mwana Mboka. Ils n'ont été libérés que plus tard dans les après-midi.

2. Arrestation du militant André Akoka et répression d'une manifestation à Kinshasa : Le 12 août 2021, une deuxième manifestation (sit-in) pour exiger l'organisation des élections dans le respect du délai constitutionnel et dire non à la politisation de la centrale électorale a eu lieu au palais du peuple à Kinshasa. Soutenue par les mouvements citoyens, cette manifestation a été réprimée par les éléments de la police nationale congolaise (PNC). Le militant André Akoka du mouvement citoyen Biso Peuple a été arrêté par la PNC et gardé au camp Lufungula.

3. Arrestation et détention du militant Ghislain Muhiwa à Goma : Fervent militant du mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA) en RD Congo, Ghislain Muhiwa a été arrêté le dimanche 22 août 2021, par l'auditorat militaire de garnison de Goma sur plainte de la Fondation de l'épouse du Président de la RDC, Denise Nyakeru Tshisekedi (FDNT). Cette arrestation intervient 45 jours après l'arrestation d'un autre militant du même mouvement, Monsieur Parfait Muhani. Ces militants de la LUCHA sont accusés de diffamation, imputations dommageables et association des malfaiteurs. En effet, comme indiqué dans le feuillet n°032 du mois de juin 2021, le 04 juin 2021, la Lucha a dénoncé, via son compte Twitter, le détournement d'une partie de l'aide humanitaire destinée aux sinistrés de l'éruption du volcan Nyiragongo du 22 mai 2021, dans la ville de Goma ; un détournement dont certains dirigeants de la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi (FDNT) à Goma et certaines autorités locales seraient responsables. La FDNT n'a pas voulu entendre cela de ses oreilles et en date du 07 juin 2021, elle a saisi par une plainte l'auditorat près le tribunal militaire de garnison de Goma contre ceux qu'elle appelle « responsables » de la LUCHA RDC, les accusant de diffamation.

Recommandations

Ainsi, tout en condamnant avec véhémence ces violations et abus, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) recommande ce qui suit :

1. Au Président de la République de :

- S'impliquer personnellement afin que cessent toutes les violations décriées chaque jour à l'égard des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en RDC, particulièrement en cette période de la pandémie à corona virus, d'une part, et d'Etat de siège décrété dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri d'autre part ;
- Garantir la protection aux DDH et lanceurs d'alerte sur l'exploitation illicite des minerais et la destruction des plantes et l'environnement dans le territoire de Mwenga au Sud-Kivu ;
- Garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains en RD Congo sont à mesure de continuer leur travail sans craintes de représailles et libres de toutes restrictions, y compris les harcèlements judiciaires, les menaces ou les arrestations ;
- Veiller au respect de tous les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux qui protègent les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias dans l'exercice de leur travail.

2. Au parlement de :

- Voter la loi sur la dépénalisation des délits de presse et la loi portant protection des DDH en République Démocratique du Congo afin que les journalistes et les DDH soient à l'abri des violations des droits humains
- Diligenter une mission d'enquête dans le territoire de Mwenga afin de s'enquérir du degré d'exploitation illégale des minerais par les compagnies chinoises ainsi que la destruction des plantes et l'environnement dans cette entité.

3. Aux cours et tribunaux, d'ouvrir des dossiers judiciaires contre toute personne qui serait impliquée dans la destruction des champs des paisibles citoyens, la destruction de l'environnement et l'exploitation illégale des minerais dans le territoire de Mwenga.

4. Aux autorités politico militaires du Nord-Kivu et de l'Ituri :

- Libérer tous les militants pro démocratie détenus dans différents cachots et prisons de ces provinces ;
- S'impliquer dans la sécurisation des journalistes et DDH de la région qui méritent une protection spéciale en cette période d'état de siège dans ces deux provinces ;
- Mener des enquêtes capables d'élucider les circonstances dans lesquelles deux journalistes ont été assassinés en moins d'un mois et dénicher les responsables de ce crime grave.

5. Aux défenseurs des droits humains et acteurs sociaux du Sud-Kivu d'être solidaires envers leurs collègues du territoire de Mwenga qui font des alertes sur l'exploitation illégale des minerais et la destruction des champs des citoyens, et qui présentement sont sous menaces graves.

Contacts et Adresses

Bukavu/Sud-Kivu/RDC
14, Av. de l'Athénée (Enclos du complexe scolaire et congrégation des Sœurs Marie-Reine des Apôtres), C/Ibanda
Tél : +243 992209859
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org

www.ppi-ong.org

